VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **27 septembre 2019 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt sept septembre deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 20 septembre 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Claude LEROUX, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS

Excusé(e)s : François BARRIÈRE

Absent(e)s : Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Après l'appel, une minute de silence est observée en mémoire de Monsieur Jacques CHIRAC, ancien Président de la République.
Madame Géraldine BASTIEN arrive au cours de l'hommage de Monsieur le Maire à Monsieur Jacques CHIRAC.
Monsieur Jérôme AUSLENDER arrive pendant la présentation de la question n°1.
Monsieur Christian PORTEFAIX quitte la séance avant le vote du la question n°5 et donne pouvoir à Monsieur Didier MULLER.
Madame Marion CANALES quitte la séance avant le vote de la question n°9 et donne pouvoir à Madame Nicaise JOSEPH.
Madame Valérie BERNARD quitte la séance avant le vote du vœu et donne pouvoir à Monsieur Gérard BOHNER.

Vœu a)

VOEU CONTRE LA PRIVATISATION DES AEROPORTS DE PARIS DEPOSE PAR LES GROUPES COMMUNISTE ET REPUBLICAIN-FRONT DE GAUCHE, GENERATION.S SOCIAL ET ECOLOGISTE ET FRANCE INSOUMISE

Rapporteur : Monsieur Pierre MIQUEL

Le Président de la République et le Gouvernement ont pour objectif de privatiser complètement les Aéroports de Paris (ADP) – qui gèrent Roissy Charles de Gaule, Orly, Le Bourget – un groupe dont l'État reste actionnaire à 50,6 %. La privatisation d'ADP a été votée par la loi Pacte au printemps 2019. Outre ADP, elle prévoit aussi la vente de ENGIE et de la Française des Jeux. Ils rapportent à eux trois 800 millions d'euros par an à l'État : 173 millions de dividendes pour l'État l'an passé pour ADP. ADP est la deuxième valeur boursière détenue par l'État après EDF.

Ce projet soulève une très forte opposition dans tout le pays, à l'Assemblée Nationale et au Sénat.

En effet, la maîtrise publique de nos plus grands aéroports nationaux est un enjeu d'intérêt national avec une forte dimension stratégique, économique et sécuritaire. 86 % des aéroports dans le monde sont sous contrôle public, dont 100 % aux États-Unis.

Un exemple devrait inciter le président de la République à plus de prudence : le précédent de la vente de l'aéroport de Toulouse : vendu pour 308 millions d'euros à un groupe chinois sans aucune expérience en matière aéroportuaire et composé à 51% d''une entreprise publique chinoise et à 49% d'un fonds d'investissement Hong Kongais domicilié dans un paradis fiscal (les Iles Vierges britanniques). Il a été revendu 200 millions d'euros plus cher après que les actionnaires en aient vidé les caisses. Cette privatisation a d'ailleurs été épinglée par la Cour des comptes.

Les compagnies aériennes, quant à elles, se sont déclarées défavorables à la privatisation car elles craignent une augmentation des coûts pour eux et donc une répercussion sur les prix des billets. L'association internationale du transport aérien a en effet mené une étude sur près de 90 aéroports internationaux qui confirme que les aéroports privatisés sont plus chers que ceux restés dans le giron public.

A l'initiative des parlementaires PCF, FI, PS, Génération.s et LR, la représentation nationale a réussi à imposer un Référendum d'Initiative Partagée (RIP) sur la reconnaissance du caractère de «service public national» des aérodromes parisiens, proposition d'un RIP validé le 9 mai dernier par le Conseil Constitutionnel.

Il faudra donc réunir avant le 12 mars 2020, 4,7 millions de soutiens à la loi cosignée par 248 parlementaires de gauche et de droite qui consacre ADP comme un service public national, donc non cessible au privé.

Si ces 4,7 millions de signatures sont recueillies, le gouvernement se trouvera dans l'obligation de consulter les Français sur ce projet. Il va être possible de s'opposer à une nouvelle privatisation et au bradage du patrimoine public au profit exclusif des intérêts privés.

C'est un enjeu de maîtrise publique d'un secteur stratégique pour notre pays, un enjeu de démocratie, et aussi un enjeu financier pour l'État car ADP est rentable et permet d'investir des millions d'euros chaque année dans le service public.

C'est pourquoi en tant qu'élu.e.s de Clermont-Ferrand, nous exprimons notre refus de la privatisation complète d'ADP et nous souhaitons nous engager dans le recueil des soutiens nécessaires.

En Conséquence, le Conseil municipal de Clermont-Ferrand :

- Soutient la proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aérodromes de Paris et appelle à la tenue d'un référendum sur celle-ci ;

- Invite l'ensemble des citoyen.ne.s de Clermont-Ferrand à déposer leur soutien à la tenue du référendum d'initiative partagée sur la plateforme dédiée du Ministère de l'Intérieur ;

- S'engage à soutenir et à faciliter toutes les démarches tendant à favoriser le recueil des soutiens des électeurs en faveur de l'organisation d'un référendum d'initiative partagée, notamment par la mise à disposition de point d'accès numériques.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à la majorité.
16 élus ne prennent pas part au vote.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 18 OCT. 2019

Le Maire,

CLERMONT-FERRAND ARVERNA CIVITAS NOBILISSIMA

Olivier BIANCHI